

Gordon Garland

LE MODÈLE DE CORRECTION DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Je m'appelle Gord Garland. J'ai occupé le poste d'analyste de politiques à la Commission royale d'enquête sur l'avenir du secteur riverain de Toronto sous l'autorité du commissaire David Crombie. J'ai aussi occupé le poste d'économiste et d'analyste de politiques de logement à la SCHL en Ontario, et je suis aujourd'hui conseiller principal pour la firme d'experts conseils Strategic Directions Consulting.

Au cours des 25 dernières années, je me suis impliqué en politique de troisième force. En politique, la première force représente les parties politiques, la deuxième force, les médias, et la troisième force, le peuple. À chaque élection générale, le peuple juge les deux premières forces et c'est pourquoi il y a des changements dans le gouvernement. La politique est l'art du possible et je crois fermement que le Parlement devrait appuyer le modèle de correction de la représentation proportionnelle.

Le modèle de correction de la représentation proportionnelle

Le modèle de correction de la représentation proportionnelle vient tout simplement compenser le déséquilibre entre le nombre de sièges obtenus par chaque parti à l'élection générale et les suffrages exprimés à l'échelle nationale. Ce modèle est donc facile à comprendre et représente probablement le changement le moins radical par rapport au système électoral actuel.

Il agit grâce à un parlement élargi composé des deux éléments suivants :

- 1) les circonscriptions actuelles où un député est élu dans chacune d'elles,
- 2) 20 % de sièges rattachés à aucune circonscription de plus qui sont disponibles pour le bassin de sièges corrigé établi pour compenser le déséquilibre entre les sièges obtenus et les suffrages exprimés à l'échelle nationale.

Ce modèle s'appuie donc sur la force du système électoral actuel – une personne pour un vote dans chaque circonscription – tout en corrigeant sa grande lacune de manière à refléter avec plus d'exactitude les préférences des électeurs et à tenir compte de chaque vote grâce au bassin de sièges corrigé. Le système majoritaire uninominal actuel est un système où le candidat qui recueille le plus de votes rafle toute la mise et où de nombreux députés sont élus par une minorité d'électeurs dans chaque circonscription. Les suffrages de la majorité qui n'a pas voté pour le gagnant, mais plutôt pour d'autres partis sont alors ignorés. Avec le bassin de sièges corrigé appliqué aux sièges généraux, chaque vote compte désormais.

Mode de fonctionnement du modèle de correction

Voici quatre règles simples pour que le modèle de correction fonctionne pour tous les électeurs et tous les partis politiques :

- Lorsqu'un parti fait élire un plus grand pourcentage de députés dans ses circonscriptions que le pourcentage des suffrages qu'il a obtenu, il n'est pas

pénalisé en enlevant des sièges, mais il n'est pas admissible à aucun siège du bassin corrigé.

- Un parti doit gagner au moins une circonscription pour obtenir un siège du bassin corrigé. [Cela fait en sorte qu'un parti a un appui important dans au moins une circonscription, et met de côté les partis politiques dont l'appui est très timide. En un mot, un parti doit représenter un vaste segment de la population dans au moins une circonscription pour obtenir un siège du bassin corrigé.]
- Les partis dont le nombre de députés élus dans des circonscriptions est inférieur aux suffrages exprimés à l'échelle nationale peuvent obtenir des sièges du bassin corrigé qui leur sont attribués par le directeur des élections en fonction du bassin de sièges corrigé. Vingt pour cent de sièges du bassin corrigé sont attribués à l'intérieur du nombre d'électeurs pour compenser le déséquilibre entre le nombre de sièges remportés et les suffrages exprimés.
- Chaque parti choisit, élit et nomme ses candidats pour combler les sièges du bassin corrigé disponibles parmi les sièges généraux. Comme les candidats pour les sièges généraux ne sont pas élus dans une circonscription, ils ne disposent d'aucun budget de bureau de comté et ne sont pas en concurrence avec les députés élus dans la circonscription. Autrement, ils ont les mêmes droits et responsabilités que les députés.

Le résultat se traduit par un nouveau Parlement qui reflète avec plus d'exactitude la volonté du peuple exprimée par son vote à l'élection générale.

Exemple d'un modèle de correction hypothétique

Les paragraphes qui suivent décrivent le fonctionnement d'un exemple de modèle de correction hypothétique. Ce modèle est hypothétique parce qu'il ne reflète pas les résultats d'une élection nationale précise et qu'il n'est pas basé sur les 338 circonscriptions actuelles.

Les résultats hypothétiques de cette élection sont indiqués à gauche du tableau ci-dessous. Cet exemple comporte 300 sièges de circonscription. En ajoutant 20 % de sièges pour le bassin de sièges corrigé, 60 sièges du bassin corrigé seraient disponibles pour ramener le nombre de sièges de chaque parti aux suffrages exprimés à l'élection. Le nombre de sièges du bassin corrigé qui seraient utilisés est indiqué à droite du tableau avec le nombre total de sièges de chaque parti et le pourcentage des 300 sièges initiaux.

Résultats hypothétiques d'une élection fédérale					Sièges du	Total	% de
Parti	Total des votes	(%)	Sièges	(%)	bassin corr.	des sièges	300 sièges
Parti « A »	3 200 000	24,7 %	65	21,7 %	+ 9	74	24,7 %
Parti « B »	1 300 000	10,1 %	38	12,7 %	0	38	12,7 %
Parti « C »	5 200 000	40,2 %	171	57,0 %	0	171	57,0 %
Parti « D »	1 100 000	8,5 %	13	4,3 %	+12	25	8,3 %
Parti « E »	1 500 000	11,6 %	12	4,0 %	+23	35	11,6 %
Parti « F »	350 000	2,7 %	1	0,3 %	+ 7	8	2,6 %
Autre	290 000	2,2 %	0	0,0 %	0	0	0,0 %
TOTAL	12 940 000	100 %	300	100 %	+51	351	116,9 %

Les partis « B » et « C » n'obtiennent aucun siège du bassin corrigé parce que le pourcentage des sièges obtenus lors de l'élection est plus élevé que les suffrages exprimés à l'échelle nationale pour ces deux partis. Le parti « autre » n'obtient aucun siège du bassin corrigé parce qu'aucun de ses candidats n'a gagné au moins une circonscription.

Les sièges du bassin corrigé sont attribués aux partis « A », « D », « E » et « F » par le directeur des élections à l'aide de la formule simple suivante : le nombre total de sièges initiaux multiplié par le pourcentage total de voix obtenu par le parti, moins le nombre de sièges remportés. Par exemple, le calcul pour le parti « A » s'effectue comme suit : 300 sièges X 24,7 % des suffrages exprimés à l'échelle nationale = 74,1 sièges – 65 sièges remportés = 9,1 sièges du bassin corrigé, arrondis à 9 sièges du bassin corrigé (on arrondi lorsque le nombre est supérieur à 0,5). On effectuera le même calcul pour les partis « D », « E » et « F ».

Dans cet exemple, on a seulement besoin de 51 des 60 sièges disponibles pour ramener le nombre de sièges de chaque parti au niveau des suffrages exprimés par ces partis à l'élection. Cela s'explique en comparant le pourcentage des suffrages (à gauche du tableau) au nouveau pourcentage des 300 sièges initiaux (à droite du tableau). Le parti « A », par exemple, a obtenu 24,7 % des suffrages à l'échelle nationale et obtient maintenant 24,7 % des 300 sièges initiaux (65 sièges + 9 sièges du bassin corrigé = 74 sièges). Le pourcentage total des 300 sièges initiaux s'élève maintenant à 116,9 % parce que les partis qui ont remporté un plus grand nombre de sièges que celui des suffrages obtenus par ces partis à l'échelle nationale n'ont pas été pénalisés en enlevant des sièges.

On peut aussi calculer l'augmentation de la proportionnalité. Pour faire un calcul rapide, on divise le nombre total des sièges du bassin corrigé attribués par le nombre total des sièges initiaux. Dans cet exemple hypothétique, on divise 51 par 300 = 17 %. Plus précisément, il s'agit de l'écart entre le nouveau pourcentage du nombre total des sièges initiaux (dernière colonne de droite) et le pourcentage des sièges initiaux qui ont été

remportés (4^e colonne à partir de la gauche) par tous les partis admissibles aux sièges du bassin corrigé. Pour le parti « A », on prend $24,7\% - 21,7\% = 3,0\%$. Après avoir effectué les mêmes calculs pour les partis « D », « E » et « F » et additionné les résultats, on obtient une augmentation totale de la proportionnalité de 16,9 %.

Le résultat se traduit par un nouveau Parlement qui reflète plus exactement la volonté du peuple et les intentions des électeurs exprimées par une élection générale qui tient désormais compte de chaque vote.

Le parti « C », autrefois considéré comme un gouvernement majoritaire, serait désormais un gouvernement minoritaire nécessitant l'appui d'un autre parti (ou 5 votes) pour adopter des lois. Il serait donc sage de tenir compte de ce parti qui serait plus à l'écoute de la volonté du peuple.

Bien que le modèle de correction de la représentation proportionnelle n'assure pas une proportionnalité absolue, il contribuerait considérablement à créer une proportionnalité qui reflète les préférences des électeurs.

Résultats réels de l'élection avec la méthode de correction

Les calculs utilisés dans l'exemple hypothétique ci-dessus peuvent être appliqués aux dix dernières élections fédérales (ou plus) pour déterminer les résultats historiques vérifiables du modèle de correction. Les calculs de ces résultats historiques permettraient de vérifier la viabilité des 20 % de sièges rattachés à aucune circonscription pour le bassin de sièges corrigé établi pour compenser le déséquilibre entre les sièges obtenus et les suffrages exprimés à l'échelle nationale.

Même si je crois qu'un bassin de sièges corrigé équivalant à 20 % de sièges rattachés à aucune circonscription est insuffisant, il peut y avoir des cas d'exception. S'il y a des cas d'exception qui nécessitent un plus grand bassin de sièges corrigé, on peut les régler en permettant au directeur général des élections d'augmenter le nombre de sièges à l'élection fédérale au besoin, et selon sa discrétion. Cela devra évidemment être fait immédiatement après le dévoilement des résultats de l'élection. Les élections complémentaires, qui ont lieu entre les élections fédérales, n'auraient aucune incidence sur le nombre de sièges corrigé ou l'attribution des sièges du bassin corrigé.

Avantages importants du modèle de correction

Le modèle de correction comporte plusieurs avantages importants.

- Il encourage plus de personnes à voter parce que chaque vote compte désormais. Si le parti politique d'un électeur ne l'emporte pas (ou s'il n'a aucune chance de gagner) dans sa circonscription, son vote compte pour les sièges du bassin corrigé selon les suffrages obtenus par ce parti.
- Il encourage les partis politiques à exiger des listes d'électeurs précises et à jour. Lorsque des électeurs ne figurent pas sur la liste, comme c'est grandement le cas actuellement, cela diminue les chances des partis d'augmenter leur pourcentage des suffrages exprimés, et d'obtenir ainsi un plus grand nombre de sièges.

- Il favorise le changement structural dans la façon d'Élections Canada de compiler ses registres permanents pour s'assurer que tous les électeurs figurent sur la liste, ce qui constitue un droit démocratique fondamental. Ce modèle nécessiterait un dénombrement supplémentaire des électeurs potentiels afin d'inclure les groupes qui sont systématiquement sous-représentés (p. ex. les locataires qui déménagent fréquemment).

On s'attend, par conséquent, à ce que le modèle de correction contribue à accroître le taux de participation électorale, ainsi que la légitimité et l'inclusion des élections et des gouvernements élus.

Le taux de participation diminue et oscille autour de 60 % avec notre système électoral actuel. Résultat : les gouvernements sont moins représentatifs de la population qu'ils prétendent représenter. Le modèle de correction vient changer cette dynamique et encourage en fait plus d'électeurs à voter en leur permettant de faire entendre leurs voix auprès des élus.

Une solution élaborée au Canada

Le modèle de correction est une solution élaborée au Canada pour avoir une représentation proportionnelle. Cette solution ne se résume pas à prendre une formule d'un autre pays ou d'un autre territoire et à l'adapter ensuite à la situation du Canada. Elle s'appuie plutôt sur les notions fondamentales qui sont en place.

Le Canada est un très grand pays dont la population est relativement petite par rapport à sa superficie ou sa taille géographique. C'est aussi une fédération qui comprend dix provinces et trois territoires. Les circonscriptions fédérales, actuellement au nombre de 338, représentent à la fois une région définie du pays et la population de ce territoire, ce qui établit par conséquent une présence « locale » entre la représentation de cette région et le gouvernement. Augmenter la superficie des circonscriptions n'est pas une solution efficace pour la réforme électorale et il est inutile d'établir un meilleur équilibre entre les préférences des électeurs et la représentation de chaque parti au sein du gouvernement.

Le modèle de correction est facile à comprendre. Il tient compte de tous les votes et ne nécessite pas un changement radical de notre système électoral, mais il corrige plutôt ses grandes lacunes et ses faiblesses fondamentales en compensant le déséquilibre entre le nombre de sièges obtenus dans les circonscriptions et les suffrages exprimés. Résultat : un gouvernement plus démocratique et plus représentatif qui reflète avec plus d'exactitude la volonté du peuple.

Les cinq principes du Comité

Le modèle de correction atteint ou dépasse l'objectif du Comité d'appliquer les cinq principes de la réforme électorale suivants :

- 1) Efficacité et légitimité :** Le résultat se traduit par un nouveau Parlement qui reflète avec plus d'exactitude la volonté du peuple exprimée par son vote à l'élection générale. Chaque vote compte désormais.

- 2) Participation :** On s'attend à ce que le modèle de correction contribue à accroître la participation électorale et à améliorer la légitimité et l'inclusion des élections et des gouvernements élus en changeant la dynamique des élections.
- 3) Accessibilité et inclusion :** Ce modèle vient tout simplement compenser le déséquilibre entre le nombre de sièges obtenus par chaque parti et les suffrages exprimés. Il est donc facile à comprendre et représente probablement le changement le moins radical par rapport au système électoral actuel. Le processus électoral est inchangé.
- 4) Intégrité :** Les résultats obtenus en appliquant ce modèle sont fiables et vérifiables; ils peuvent être évalués historiquement en comparant ceux de la dernière élection à ceux d'élections précédentes. De plus, le directeur général des élections attribue le nombre de sièges corrigé en appliquant un processus objectif et vérifiable.
- 5) Représentation locale :** La représentation locale au niveau des circonscriptions demeure inchangée. Cela favorise la responsabilisation à l'égard des citoyens et reconnaît la valeur que les Canadiens accordent à la collectivité, tout en s'assurant que chaque vote compte. Les candidats pour les sièges généraux qui occupent les sièges du bassin corrigé ne disposent d'aucun budget de bureau de comté et ne sont pas en concurrence avec les députés élus dans la circonscription, tout en demeurant responsables envers l'électorat en général.

Conclusion

Le modèle de correction vient compenser le déséquilibre entre le nombre de sièges obtenus dans les circonscriptions et les suffrages exprimés. Mais, en même temps, il fait beaucoup plus que cela. Il tient compte de chaque vote. Si nous nous en donnons la peine, notre système électoral peut refléter la volonté du peuple exprimée par son vote à l'élection générale. Ce modèle nous permet de faire un compromis canadien qui respecte le passé et nous tourne vers l'avenir, et ses résultats peuvent être vérifiés. Nous aurions encore des circonscriptions locales et un système électoral plus juste et équitable qui tient compte de chaque vote. Les avantages sont nombreux : une participation électorale accrue, ainsi qu'une légitimité et une inclusion accrues des élections et des gouvernements élus. Ce sont les raisons pour lesquelles le Parlement devrait appuyer le modèle de correction de la représentation proportionnelle.

Je tiens à remercier ce gouvernement et ce Comité spécial de me donner l'occasion de présenter ce mémoire. J'attendais patiemment cette occasion depuis plus de 25 ans. Je tiens aussi à remercier Gary Shaul, Robert MacDermid, Graham White et Joey Schwartz d'avoir partagé leurs dossiers et leurs opinions avec moi au fil des années.

Document signé, certifié et daté à Goderich (Ontario), Canada par Gord Garland, Strategic Directions Consulting. Transmis par télécopieur et par la poste.

Gordon Garland

Date